





Va-t-on poursuivre Amine Elbahi pour délit d'opinion comme on a persécuté tant de Français patriotes jusqu'à ce jour ? Va-t-on radier de l'Université de Lille cet enseignant en droit public pour ses propos iconoclastes ?

### **Les collabos ne peuvent plus tout cacher sous le tapis**

Commentant la boucherie islamique récemment perpétrée gare du Nord, Elbahi sait qu'il prend des risques lorsqu'il déclare au [Figaro](#) :

**« Refuser d'admettre le lien pourtant existentiel entre l'immigration incontrôlée d'aujourd'hui et l'explosion de la violence relève du déni. Je n'ai pas le sentiment de faire offense à l'histoire de mes parents et de mes grands-parents immigrés en m'insurgeant contre l'immigration d'aujourd'hui qui n'est en rien comparable avec l'immigration économique et ouvrière d'hier. »**

L'État français collabo réagira-t-il comme les socialauds qui

voulaient contraindre Samia Ghali à se renier, ou à renoncer à ses mandats électoraux, après qu'elle eut demandé qu'on envoie la Légion mater les racailles de la banlieue Nord de Marseille ?

**Une fatwa a déjà condamné Amine à mort, les collabos vont-ils l'exécuter ?**

Ce petit-fils d'immigrés algériens illettrés devenu juriste, étendard de la méritocratie, me paraît plus Français que bien des « souchiens » timorés qui s'aplatissent devant les islamistes. Et encore plus Français que les infâmes collabos qui servent aux muftis leur chorba à la louche.

Il a été menacé de mort et de décapitation après son témoignage en 2022 sur M6 dans « Zone interdite ». Où il dénonçait la pression des salafistes à Roubaix sur tous les aspects de la vie quotidienne des gens. Jusque sur les poupées privées de visage (le prophète préférait offrir d'autres jeux aux petites filles)

Amine a bénéficié d'un accompagnement de sécurité du ministère de l'Intérieur. Léger. Un seul policier. Rien de comparable avec les 300 robocops qui protègent les Macronescu dès qu'ils mettent le museau dehors.

Ses autres « crimes » aux yeux des barbus ? Il a osé rendre publiques les généreuses subventions accordées par la municipalité UMPS de Roubaix à des officines d'endoctrinement coranique : 80 000 euros, entraînant des poursuites contre le maire pour détournement de fonds publics. Ainsi que des pressions exercées jusque dans les écoles privées pour séparer les filles des garçons, et les contraindre à porter le voile.

**Par sa seule personne, Elbahi crédibilise les faits qu'il fustige. Nul ne pourra l'accuser d'être un « beauf raciste » pour discréditer ses propos.**

Par contre, le préfet représentant de l'État refuse de dire

combien on a donné au nom de la République pour favoriser les cours d'arabe et surtout d'enseignement du coran. En violation flagrante de la loi de 1905. Ce serait le pouvoir discrétionnaire des politiques. Circulez, y'a rien à voir !

### **Son combat contre les fanatiques de l'islam ne date pas d'hier**

Élève du collège catholique Sainte Marie où il a passé son bac, cet homme a appris et compris nos valeurs de civilisation. Sans doute a-t-il pu comparer avec le mode de vie rétrograde qui régit de nombreuses familles maghrébines. Ainsi il n'est pas seulement Français par le hasard de la naissance. Il a clairement fait son choix. Même si ce fut parfois douloureux pour lui.

Il n'a pas hésité à signaler aux autorités en 2014 que sa sœur était partie en Syrie rejoindre les criminels de Daesch. Avant d'intégrer à 20 ans, les rangs de la **Réserve Citoyenne**. D'où, malgré les critiques et les crocs en jambes, il a essayé de sensibiliser les politiciens locaux et nationaux qui ont bien voulu le recevoir. Ainsi que le corps enseignant, sur les erreurs, les risques et les dérives qu'implique une politique de lâches refusant de stigmatiser les voyous et les fanatiques.

On peut lui pardonner une erreur de jeunesse (il n'a que 26 ans) lorsqu'il a fait campagne pour la Pécresse. Depuis, il s'est rattrapé en rejoignant les rangs des partisans de Ciotti. Encore un petit effort et il pourra emprunter le pont qui mène direct chez Zemmour. S'il veut accorder ses actions à ses convictions.

### **La gare du Nord n'a plus grand-chose à voir avec la France, dit-il**

L'individu qui le 11 janvier 2023 à la Gare du Nord a blessé six passants à l'arme blanche, et parmi eux grièvement celui sur lequel il s'est sauvagement acharné à terre, renvoie l'image d'un pays défié par des criminels impunis, issus d'une

immigration incontrôlée. Et qui se savent protégés autant par les collabos français que par l'Eurocrature de Heil von der Leyen. Pour laquelle il serait inconcevable de remettre en cause l'open bar pour tous décidé à Maastricht.

Les images glaçantes de cette attaque furent un instant diffusées sur les réseaux sociaux avant d'être prestement retirées de la plupart « sur ordre supérieur ». De qui, je vous le demande ?

Amine Elbahi salue le courage du policier qui a mis hors d'état de nuire le criminel. Que serait-il advenu si l'on avait désarmé la police comme le réclamaient Rachid Merluchon et ses séides lors de la campagne présidentielle de 2022 ? Assurément, le nombre de victimes aurait été encore plus important.

L'assaillant est un multirécidiviste Libyen, enregistré sous plusieurs identités dans le fichier des empreintes digitales, placé sous l'obligation de quitter le territoire français. Une mesure non-exécutée comme près de 90 % des 120 000 OQTF signifiées chaque année.

Ce qu'on ne dit pas aux Français, insiste Elbahi, c'est que la gestion des expulsions ne relève pas seulement de la sécurité intérieure. C'est une question de souveraineté abandonnée. Car la France a perdu sa capacité diplomatique à se faire respecter des pays d'Afrique pour exiger qu'ils récupèrent leurs clandestins.

L'assaillant de la gare du Nord savait qu'il ne risquait rien puisque les autorités françaises n'entretiennent pas de canal d'échanges diplomatique pour l'identification des ressortissants libyens. Et que, de toutes façons, les autres pays refusent de reprendre leurs racailles voyageuses.

**Décider d'une expulsion tout en la sachant inapplicable relève de l'enfumage pour leurrer l'opinion publique exaspérée par ces soi-disant «incivilités ». Alors que le gouvernement**

**pourrait commencer par exiger la réciprocité en refusant les visas aux étrangers dont les pays ne reprennent pas leurs clandestins.**

**Quant aux contrôles prétendument « racistes »**

Les flics et les douaniers sont formés pour détecter les comportements suspects. La fébrilité des individus louches au regard fuyant. Ou trop fixe à cause de la drogue. Leurs déplacements en crabes. Leurs transactions sous le manteau qui ne passent pas toujours inaperçues. Leurs tentatives de cacher ou de laisser dans un coin ce qu'ils transportent. La multiplication de leurs allées et venues aux toilettes. Leurs changements de direction lorsqu'ils aperçoivent un uniforme.

Le genre de réactions classiques chez les gens qui vivent en hors la loi et/ou sont en train de commettre des délits. Des attitudes qui n'ont rien à voir avec la couleur de leur épiderme. Qu'ils soient blancs, noirs, jaunes, marron ou gris.

**De toutes façons, à la différence de l'espace public, les zones internationales que représentent les aéroports et les gares parisiennes permettent d'assurer le contrôle d'identité préventif de tout individu susceptible de représenter un trouble à l'ordre public, sans l'intervention de l'autorité judiciaire.**

Bien entendu si la hiérarchie policière ne fait pas tout pour dissuader ces contrôles, là où les juges rouges ont été écartés.

Elbahi précise : **« Les visages ne sont pas inconnus. Ce sont les mêmes profils : ressortissants clandestins, vendeurs à la sauvette, dealers, squatteurs, mineurs non accompagnés... »**

Va-t-on le condamner comme Zemmour pour avoir contredit les vérités officielles qui arrangent Moussa et les autres collabos ?

## **Assigner à résidence ceux qu'on ne peut expulser, une solution provisoire**

La menace pour la sécurité de nos concitoyens que représentent certains individus devrait permettre à l'État de les assigner à résidence, ne serait-ce que provisoirement dans la mesure où l'exécution de leur expulsion est refusée par leur pays d'origine. La loi le permet déjà lorsqu'un étranger est susceptible de représenter une menace grave pour l'ordre public.

On va encore citer ce jeune juriste : *« Il faut une volonté politique d'agir fortement pour réoccuper l'espace républicain. Le bal des grandes déclarations ministérielles devient insupportable au même titre que les condamnations médiatiques inaudibles, jamais suivies d'effets. Elles sont devenues des prises de parole politiques opportunistes où les effets d'annonces ne font que cacher l'inexécution des décisions de l'État et, pire que tout, la peur et la résignation de ceux qui nous dirigent. »*

### **Anecdotique mais révélateur**

Les journaliste de « L'aberration » l'ont rencontré au café des Deux Magots, à Saint-Germain-des-Prés. Avec un préjugé très défavorable. D'autant qu'il renvoie aux orties Sartre et la duchesse de Beauvoir, qui furent familiers des lieux. Et aggrave son cas en désignant d'un ton accusateur Sciences-Po Paris.

*« Derrière vous, il y a l'école où la quasi-totalité de la classe politique française est passée. Moi, j'ai commencé par l'école de la rue. Leur diplôme n'a de valeur que pour la distinction sociale, il ne leur permettra jamais de savoir ce qu'ils sont, il ne leur apprendra jamais à porter leurs idées. »*

Les bobos pourront le taxer tant qu'ils voudront de personne en quête de revanche sociale, cet homme est plus Français que

nos compatriotes collabos, ou même seulement complaisants ou résignés face aux envahisseurs venus pour nous détruire.

**Christian Navis**

<https://climatorealist.blogspot.com/>

<https://ripostelaique.com/amine-elbahi-pointe-du-doigt-le-lien-entre-immigration-et-insecurite.html>